



Maîtriser les attributions économiques du C.E.

1550700 - 047

Intéressement et épargne salariale



Vos attentes

Vous souhaitez connaître les aspects juridiques et financiers de l'intéressement et de l'épargne salariale pour :

- être force de proposition en matière de politique salariale,
- être capable de négocier les critères d'intéressement et de mesurer leurs impacts,
- de participer activement à la rédaction d'un accord d'intéressement et d'un règlement de P.E.E.

Public et durée

Cette formation s'adresse plus particulièrement aux membres du C.E. et aux délégués syndicaux.
Durée : 1 jour

Programme

1. Intéressement des salariés

- Définition, objectifs et bénéficiaires de l'intéressement
- Régime fiscal et social de l'intéressement
- Différentes formules de calcul
- Périodicité de calcul : du trimestre à l'année
- Diverses possibilités de répartition de l'intéressement

2. Plan Épargne Entreprise

- Définition, objectifs et bénéficiaires d'un P.E.E.
- Versements du salarié et abondement de l'employeur
- Indisponibilité des fonds, débloqué anticipé
- Choix des produits financiers de placements

3. Mise en place des outils de rémunération

- Quels sont les objectifs de l'entreprise ?
- Combinaison des deux outils : P.E.E. et intéressement
- Détermination de la masse financière à distribuer
- Intéressement : choix des critères de performance

4. Rédaction de l'accord d'intéressement et P.E.E.

- Mentions obligatoires de l'accord
- Formulation des critères à atteindre, des bénéficiaires et de répartition de la prime
- Rédaction du règlement du P.E.E.
- Formalités à accomplir